

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kauropal* A

dénomination chimique: Tris(2-hydroxyethyl)methylammonium methyl sulphate

Numéro CAS: 29463-06-7

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120133552-65-0001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

sulfate de tris(2-hydroxyéthyl)méthylammonium et de méthyle

Numéro CAS: 29463-06-7 Numéro-CE: 249-655-6

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone, oxydes d'azote Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains avant chaque pause et en fin de travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux inadaptés pour récipients: papier

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 5 - 40 °C

Protéger des températures inférieures à :5 °C Protéger des températures supérieures à :40 °C

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

Composants avec PNEC

29463-06-7: sulfate de tris(2-hydroxyéthyl)méthylammonium et de méthyle Pas de risques identifiés.

Composants avec DNEL

29463-06-7: sulfate de tris(2-hydroxyéthyl)méthylammonium et de méthyle

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 14,3

mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 40,6

ng/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 3,5

mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

20,3 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

2,03 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide Couleur: jaunâtre

Odeur: spécifique du produit

Seuil olfactif:

Pas de données applicables

disponibles.

Température de solidification: env. -20 °C (autre(s)) Température d'ébullition: > 180 °C (autre(s))

Inflammabilité: pas facilement inflammable (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: env. 198 °C (ISO 2719, coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: env. 380 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: Pas de décomposition en cas d'utilisation selon les prescriptions.

Valeur du pH: 7 - 8 (DIN EN 1262)

(20 g/l, 20 °C)

Viscosité dynamique: 1.430 - 1.490 mPa.s

(20 °C)

Données bibliographiques. complètement soluble

Solubilité (qualitative) solvant(s): les solvants polaires

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -4,31 (calculé(e))

(25 °C)

Pression de vapeur:

Solubilité dans l'eau:

Le produit n'a pas été testé.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Densité relative: env. 1,32 (autre(s))

(20 °C)

Densité: env. 1,32 g/cm3 (méthode interne)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

Pas de données applicables

disponibles.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Radioactivité:

non radioactif pour le transport

Tension superficielle:

Pas de données disponibles.

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport. - Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une

structure ou une composition similaire.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Peroxydes: 0 %

Le produit ne contient pas de peroxydes. Le produit/la substance n'a pas

tendance à former de peroxyde.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

CL50 rat (par inhalation): 8 h (IRT)

Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux. DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (test BASF) Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (test BASF)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été

page: 10/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Plantes aquatique(s): CE50 (72 h), algues non déterminé

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (0,5 h) > 1.000 mg/l, boue activée, ménagère (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aquatique)

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

> 70 % réduction du COD (18 i) (301 A de l'OCDE (nouvelle version)) (boue activée, ménagère)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme avant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement déléqué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Paramètres cumulatifs

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Demande chimique en oxygène (DCO): 800 mg/g

Demande chimique en oxygène (DCO): 710 mg/g

Demande biologique en oxygène (DBO): 50 mg/g

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Not applicable

Not applicable

Not applicable

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro UN number or ID Pas applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping

name: Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Not applicable Packing group: Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: UN proper shipping Nom d'expédition des Pas applicable Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Transport hazard Pas applicable Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Pas applicable Dangers pour Environmental Not applicable l'environnement: hazards: Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas classé dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

<u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

page: 16/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.04.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 02.08.2017 Date / Première version: 17.10.2003

Produit: Kauropal* A

(ID Nr. 30034934/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.